



ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 35

Pouvoirs : 8

Absent : 4

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUASTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

33 Convention d'autorisation de servitude de passage et de travaux de réseau de chaleur urbain SMDO

■ Rapport de présentation :

Fabienne LAMBRE, Adjointe

Pour permettre la réalisation d'un réseau hydraulique reliant le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la chaufferie de la Cavée, la société SMDO est amenée à procéder à des travaux dans des propriétés privées. Le SMDO a mandaté un groupement d'entreprises pour la réalisation des travaux composé des sociétés EHTP, SADE, PETAVIT et FEREST ENERGIES.

Sur la commune de Creil et particulièrement sur les parcelles cadastrées AM 0256, AM RD 120 avenue du Tremblay, AM rue Jacques Taffanel, AN 0093, AN 0070, AV 0079, AV 0007, AV 0027, AV 0028, AW 0047, AW 0146, AW ancienne route de Senlis, AY 0132 et AY chemin rural au Plessis Pommeraie, les travaux de réalisation d'un réseau hydraulique nécessitent l'accès aux différentes parcelles.

Le SMDO sollicite la ville de Creil, propriétaire des parcelles, pour l'établissement d'une convention de servitude, autorisant la réalisation des travaux de réseau hydraulique et leur entretien. Cette convention de servitude définit également les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention de la ville

de Creil et du SMDO.

Il vous est demandé :

- d'accepter les travaux de réalisation d'un réseau hydraulique reliant le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la chaufferie de la Cavée.

- d'accepter les termes de la convention de servitude de la ville au SMDO, sur les parcelles AM 0256, AM RD120 avenue du Tremblay, AM rue Jacques Taffanel, AN 0093, AN 0070, AV 0079, AV 0007, AV 0027, AV 0028, AW 0047, AW 0146, AW ancienne route de Senlis, AY 0132 et AY chemin rural au Plessis Pommeraie, définissant les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention.

- d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents y afférents.

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le code de l'énergie, notamment, les articles R721-7 à R721-20,

Vu le code général de la propriété et des personnes publiques, notamment l'article L2122-4,

Vu la demande du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) en date du 11/09/2025 sollicitant l'établissement d'une convention de servitude de passage et de travaux de réseau sur diverses parcelles appartenant à la commune de Creil,

Vu l'avis de commission Patrimoine et Cadre de Vie du 23 septembre 2025,

Considérant qu'il convient de définir les modalités des servitudes de passage, de travaux et d'entretien et ainsi d'établir une convention entre la ville de Creil et le SMDO,

Considérant que l'approbation d'une convention de servitude de passage et de travaux de réseau au profit du SMDO sur les parcelles citées dans le rapport, permettra la réalisation de travaux de réseau hydraulique reliant le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la chaufferie de la Cavée et leur entretien,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 35	Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter les travaux de réalisation d'un réseau hydraulique reliant le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la chaufferie de la Cavée.

Article 2 : d'accepter les termes de la convention de servitude de la ville au SMDO, sur les parcelles AM 0256, AM RD120 avenue du Tremblay, AM rue Jacques Taffanel, AN 0093, AN 0070, AV 0079, AV 0007, AV 0027, AV 0028, AW 0047, AW 0146, AW ancienne route de Senlis, AY 0132 et AY chemin rural au Plessis Pommeraie, définissant les engagements et les modalités ultérieures d'entretien et d'intervention.

Article 3 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous les avenants et documents y afférents.

CREIL, le

16 OCT. 2025

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOORY-LENNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT